



Courrier Drones Maritimes

Directeur de la DGAMPA, Mr Eric BANEL
Ministre de la Mer, Mr Hervé BERVILLE

Objet : Courrier relatif aux Drones Maritimes;

En tant que membre de la CCS et secrétaire général de la FOMM UGICT CGT, je vous fais part de nos commentaires et de notre position.

Contrairement à ce qui nous a été répondu par mail suite à la CNNCMEFP, nous n'avons pas été consulté sur les Drones maritime à la CCS 975. Vos services s'en sont justifiés sous couvert de l'ordonnance qui crée les Drones maritimes en les excluant du champ des navires autonomes sans en préciser les contours. Pour ces raisons, nous avions déjà émis un avis défavorable sur ce texte lors de sa consultation en commission. A la CCS 975 nous avons contesté cette interprétation réglementaire puisque les seuils et les conditions d'exploitation de ces engins flottants viennent impacter le champ des navires autonomes qui relève de la CCS.

Nous défendons l'intérêt général relatif à la sécurité des expéditions maritimes et celui de notre profession. Vous n'entendez que les intérêts particuliers, privés et commerciaux d'industriels. Vous nous l'avez confirmé en CCS. L'intérêt général aurait souffert que ces engins soient considérés comme des navires et d'en prévoir des dérogations suivant des seuils adaptés à l'usage. Vous avez pris l'option inverse à la demande d'IxBlue qui ne s'en est pas caché. Vous nous demandez en conséquence d'attendre l'"accident majeur" dont vous serez les seuls responsables pour faire évoluer la réglementation comme cela a été le cas pour le TITANIC avec la SOLAS etc ... Autrement dit vous, dérogez volontairement à l'intérêt général au profit d'intérêts commerciaux.

- Qu'en est-il des règles de construction applicables à ces engins ?
- Qu'en est-il de la COLREG ?
- Qu'en est-il du devoir d'assistance en mer ?
- Qu'en est-il de la responsabilité du capitaine abordé ?
- Qu'en est-il de toutes les questions relevant du bon sens marin et des retours d'expérience dont nous vous avons fait part avec les autres OS ?

Nous vous réaffirmons solennellement qu'il est encore temps d'envisager ces évolutions technologiques qui exposent la France dans l'intérêt général. Avec les autres organisations syndicales, nous vous demandons de considérer les représentants des marins qualifiés souvent bénévoles à la SNSM. Le maintien du calendrier et de la consultation en l'état au CSMM vous exposera immanquablement aux plus vives critiques, contestations de toutes sortes et surtout, à une profonde crise de confiance avec les navigants que nous représentons.

Recevez Monsieur le Ministre l'expression de nos salutations respectueuses.

A Montreuil, le 9 février 2023,
Emmanuel CHALARD, le Secrétaire Général